

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2018 conférant un grade de sous-officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1820633A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Frédérick, Raphaël Duboc est nommé au grade de maréchal des logis chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un poste d'agent d'amphithéâtre au profit du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué aux réserves  
de la gendarmerie nationale,  
Par suppléance, le colonel,  
commandant et délégué en second aux réserves  
de la gendarmerie nationale,*  
D. MONGUILLON